

DELIBERATION N° 20 EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois de Juin à 10h00, le Conseil d'Administration de la Régie des Thermes de DIGNE-LES-BAINS, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Martine THIEBLEMONT, Marie-José MAGAUD, Gilbert REINAUDO, Michel BLANC, Francis KUHN, Olivier LAMARQUE, Anthony LORION

Excusés : Bernard TEYSSIER, Benoît CAZERES

Le quorum est atteint

Invitée : Cécilia Chevalier : Directrice Générale des services de Provence-Alpes-Agglomération

Présence de : Véronique LEMER, Directrice de la Régie des Thermes.

Est nommée secrétaire de séance : Véronique LEMER

Objet : Attribution d'un congé sans solde à Mme Véronique LEMER, dans le cadre de son contrat de droit privé

Monsieur Francis KUHN rapporteur expose ce qui suit :

Dans la foulée de la décision prise par le Conseil d'Administration, relative au contrat de droit public à durée déterminée de 3 ans à intervenir à compter du 1^{er} juillet 2025 de Véronique Lemer, directrice de la Régie des Thermes, il est proposé d'accorder à Véronique Lemer un congé sans solde d'une durée de trois ans, mettant son contrat à durée indéterminée de droit privé entre parenthèses pendant la durée de son contrat de droit public. Il est également précisé que ce congé sans solde pourra être interrompu si nécessaire, et qu'en cas de non-reconduction du contrat de droit public à l'issue de trois années, le contrat à durée indéterminée de Mme LEMER soit réactivé, avec maintien de sa rémunération.

Le Conseil d'Administration, après délibération à l'unanimité, approuve les modalités d'attribution d'un congé sans solde de trois ans dans le cadre de son contrat à durée indéterminée de droit privé, selon les modalités exposées par le Président.

Francis Kuhn,

Président.

REGIE DES THERMES

04000 DIGNE LES BAINS

Tél. : 04 92 32 32 92

N° Siret 538 052 044 00012